

Sommaire :

Page 1 : calendrier,, CAPA, CAPN, mouvement inter-académique, calendrier et concertation du CESE

Page 2 : les rendez-vous de carrière, Évaluations scolaires pour la CDO dans les Ardennes, appel à syndicalisation

Une question, un souci...n'hésitez pas à nous contacter par mail
Natacha.delahaye@snuipp.fr ou sophie.verdier@reims.snes.edu

CAPA : La première CAPA "PsyEN" pour l'académie de Reims se réunira le 12 février 2018. A l'ordre du jour, installation des nouveaux élus, avancement d'échelon et promotion de grade (classe exceptionnelle).

CAPN :

- La CAPN d'installation se réunira le jeudi 11 janvier 2018.
- La CAPN « résultats du mouvement inter académique » est prévue le 9 mars 2018.

Mouvement inter-académique

Du 8 au 14 janvier 2018, seront affichés les barèmes des collègues ayant participé au mouvement inter-académique. Les corrections doivent être demandées par écrit.

Le 16 février, date limite des modifications de demande et des demandes d'annulation, pour les seuls motifs prévus par l'article 3 de l'arrêté du 6/11/17. N'hésitez pas à contacter le SNES et le SNUipp pour faire vérifier votre barème.

Calendrier :

- Demande d'allègement de service au titre du handicap à transmettre avant le 10 janvier 2018.
- Demande de temps partiel à transmettre entre le 8 et le 22 janvier 2018.
- Reprise à temps complet à transmettre avant le 22 janvier 2018.
- Demande de congé de formation à transmettre avant le 9 février 2018.

Calendrier des formations syndicales :

- 18 et 19 janvier 2018 : stage de formation pour les nouveaux commissaires paritaires.
- 3 avril 2018 : stage « clinique de l'activité », date et lieu à confirmer.
- 28 et 29 juin 2018 : 6^{ème} colloque des psychologues de la FSU à Paris.

CESE : "Le Conseil économique, social et environnemental lance du 8 janvier prochain au 23 février 2018 une plateforme participative et consultera les citoyen.ne.s sur le thème : « Orientation des jeunes : quelles solutions ? ».

Le CESE lance une plateforme de consultation citoyenne visant à permettre à chacun de contribuer à l'élaboration de ses avis et une première expérimentation de cette plateforme porte sur la question de l'orientation.

Six thèmes ont été choisis et pour chacun de ces thèmes des "causes" et des "solutions" sont mises en débat : il sera possible aux internautes de les approuver, les critiquer, les compléter, d'en ajouter d'autres.

Le SNES et la FSU apporteront leur contribution, mais vos contributions individuelles sont tout aussi importantes. Alors, à vos analyses et propositions, elles sont les bienvenues !

<http://www.lecese.fr/content/le-cese-lance-une-plateforme-consultative-sur-lorientation-le-8-janvier-2018>

Les rendez-vous de carrière et l'avancement accéléré

Tout agent fonctionnaire doit être évalué. Les rendez-vous de carrière sont les 3 moments de « cette appréciation de la valeur professionnelle ». A la suite de ces rendez-vous, 30% des collègues concernés gagnent 1 an pour les passages au 7^{ème} et 9^{ème} échelon. Le rendez-vous au 9^{ème} échelon participe au classement pour l'accès à la hors-classe.

• Qui est concerné ?

Les psychologues de l'EN classe normale, et qui, au 31 août de l'année scolaire, sont :

- Au 6^{ème} échelon, entre 12 et 24 mois
- Au 8^{ème} échelon, entre 18 et 30 mois
- Au 9^{ème} échelon, entre 12 et 24 mois.

• Comment cela se passe-t-il ?

1. Pour les psyEN-EDA exerçant leurs fonctions dans les écoles, le rendez-vous de carrière comprend un entretien avec l'inspecteur de circonscription en lien avec l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint.
2. Pour les psyEN-EDO exerçant leurs fonctions dans les CIO ainsi que dans les établissements d'enseignement du 2nd degré relevant du secteur du CIO, le rendez-vous de carrière comprend un entretien avec l'IEN-IO et un entretien avec le directeur du CIO.
3. Pour les psyEN-EDO directeur de CIO, le rendez-vous de carrière comprend un entretien avec l'IEN-IO et un entretien avec le directeur académique des services de l'éducation nationale.

Niveau d'expertise	A consolider	Satis-faisant	Très satis-faisant	Excellent					
Connaître et appliquer les principes du code de déontologie de la profession de psychologue dans le respect des règles déontologiques de la fonction publique					EDA : Faciliter l'inclusion par la mise en place d'aides, de réponses adaptées aux besoins spécifiques des élèves du fait d'une sollicitation d'un enfant, d'une famille ou d'équipes enseignantes	EDO : Intervenir auprès des élèves et des étudiants pour un accompagnement spécifique favorisant l'élaboration progressive de leurs projets d'avenir, et de leur accès à l'autonomie			
Connaître les structures, l'organisation du système éducatif, les dispositifs et les missions des autres personnels					EDA : Participer à la conception et à la conduite des projets d'aide spécialisée du RASED avec ses personnels spécialisés (prévention, remédiations individuelles ou collectives)	EDO : Apporter leur expertise dans la prise en compte des problématiques spécifiques de l'adolescence et dans la contribution à la réussite scolaire et universitaire			
Connaître les politiques éducatives nationales et académiques et celles dédiées à l'inclusion scolaire de tous les enfants et adolescents					EDA : Participer à l'accompagnement des familles et des parcours des	EDO : Participer en collaboration avec les équipes enseignantes à la			
Apporter une contribution en tant que psychologue à leur mise en œuvre au sein des écoles et établissements d'enseignement et auprès des équipes éducatives					enfants lors des transitions scolaires avec les équipes enseignantes et en coordination avec le Psy EN EDO lors du passage au collège	construction et au suivi des parcours des élèves, des étudiants et des jeunes adultes en retour en formation initiale			
Analyser les situations éducatives et institutionnelles					EDA : Participer à l'activité du pôle ressources de circonscription	EDO : Apporter leur contribution à la réflexion collective du district ou du bassin sur l'orientation et l'affectation			
Mettre en place des dispositifs d'écoute, de dialogue, d'échanges autour et selon les besoins des enfants et des adolescents									
Contribuer à la réussite scolaire de tous les élèves selon la nature de leurs besoins									
Prendre part à l'instauration d'un climat scolaire bienveillant et de conditions d'études propices aux apprentissages									
Apporter des éléments de compréhension adaptés à la prise de décision au sein des instances requérant l'avis du PsyEN									

Dans les Ardennes, une nouvelle évaluation scolaire pour les orientations CDOEA a été mise en place depuis octobre 2017. Dans ce département, cette évaluation s'impose aux psychologues de l'Éducation nationale et s'ajoute à leur bilan psychométrique. Lors des 1^{ères} passations, plusieurs problèmes ont été mis en évidence : mauvaise mise en page, différence de cotation entre la correction et la grille synthèse, une seule situation problème en mathématiques, non standardisation des consignes de passation... Depuis les écueils signalés ont été corrigés par l'administration, mais les 1^{ères} passations seront transmises en l'état à la commission.

Si une évaluation scolaire standardisée paraît utile à la constitution du dossier, la précipitation de l'administration à mettre en place cette nouvelle évaluation a alourdi la charge de travail des psychologues et les résultats obtenus n'éclairent ni le psychologue ni l'équipe enseignante sur les difficultés de l'élève. On peut également s'interroger sur le bien fondé de faire passer, corriger et analyser des épreuves scolaires par des psychologues.

Défendez le métier et faites-vous entendre, SYNDIQUEZ-VOUS :

AU SNES-FSU de Champagne Ardenne

→ <http://www.snes.edu/Scripts/Adhesion/Adhesion/index.php>

AU SNUipp-FSU

Ardennes

<https://adherer.snuipp.fr/08>

Aube

<https://adherer.snuipp.fr/10>

Haute-Marne

<https://adherer.snuipp.fr/52>

Marne

<https://adherer.snuipp.fr/51>